



**02 MARS 2019**

AGENCE PARIS TURENNE  
109 RUE DE TURENNE  
75121 PARIS CEDEX 03  
Tél. Agence : +33(0)1 44 61 33 00 (*numéro non surtaxé*)  
Tél. : 3477 (*Service gratuit + prix appel*)  
Fax : +33(0)1 44 61 33 04

00823 00823

027035032342



**SCI MICHEL THOMAS  
M THIBAUT THOMAS  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN**

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le récapitulatif annuel des frais liés à votre activité sur les instruments financiers et les services d'investissement associés, sur les comptes titres figurant ci-après.

Nous vous précisons que ces frais ont déjà été perçus. Vous n'avez donc rien à payer et ce récapitulatif vous est fourni à titre d'information, conformément à la réglementation en vigueur.

Afin de vous en faciliter la lecture, l'ensemble des frais a été regroupé en 2 rubriques :

**1- Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires dont les rétrocessions perçues par BNP Paribas**

Ces frais couvrent l'ensemble des coûts et charges associés aux services d'investissement qui vous ont été fournis. Il s'agit par exemple des frais de courtage ou des droits de garde.

**2- Frais liés aux instruments financiers**

Ces frais couvrent l'ensemble des coûts et charges associés à la création/l'émission et à la gestion des instruments financiers commercialisés. Il s'agit par exemple des droits d'entrée acquis à l'OPC (Organisme de Placement Collectif).

Par ailleurs, nous vous informons que des frais liés à la création, au fonctionnement ou à la souscription de certains instruments financiers, ainsi que certaines rétrocessions perçues par BNP Paribas au titre de la commercialisation de ces mêmes instruments, peuvent ne pas être indiqués dans le présent document. Ces frais sont consultables dans les documents qui vous sont remis lors de la souscription. Ces frais, notamment les éventuels frais de création ou de fonctionnement des instruments concernés, sont compris dans leur valorisation et ne vous sont pas facturés directement. Sur simple demande, vous pouvez obtenir ces documents auprès de votre Chargé d'Affaires.

Enfin, les frais ici restitués vous sont présentés pour chacun de vos comptes titres sous le libellé "Frais appliqués à votre compte". Ils peuvent être complétés par des "Frais transverses" liés à l'ensemble de vos comptes, présentés le cas échéant dans un tableau dédié.

Votre Chargé d'Affaires reste à votre disposition pour vous apporter tous les compléments d'information dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous remercions de la confiance dont vous nous témoignez et vous assurons de notre volonté de vous satisfaire.

Votre Chargé d'Affaires

PEFC 10-31-1493 / Certifié PEFC / pefc-france.org



**RECAPITULATIF ANNUEL DES FRAIS  
SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ET SERVICES ASSOCIES  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

P. 2/2

**SCI MICHEL THOMAS**

**Frais appliqués à votre CIF n°: 30004 00827 18121579242 42**

Montants exprimés en euro\*

TYPE DE FRAIS	DEBIT	CREDIT	EN % (POURCENTAGE)**
Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires	15,00	0,00	0,00
dont les rétrocessions perçues par BNP Paribas (non disponibles à date, valeur à 0 par défaut) <sup>1</sup>	0,00	0,00	0,00
Frais liés à l'instrument financier	0,00	0,00	0,00
<b>MONTANT DES FRAIS DISPONIBLES A DATE POUR CE COMPTE</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

\* Les éventuels frais en devises étrangères ont été contre valorisés en euros sur la base du taux de change appliqué lors de l'exécution de l'opération.

\*\* Ce pourcentage correspond au rapport entre le montant des frais et la moyenne annuelle des encours de votre compte titres en fin de mois.

<sup>1</sup> Pour rappel, les rétrocessions perçues par BNP Paribas ne vous ont pas été facturées directement : elles sont incluses dans la valorisation des instruments financiers concernés.

Le montant total des frais 2018 disponibles à date pour ce compte titres est de 15,00 EUR. Il représente 0,00 % de la moyenne annuelle des encours de fin de mois de votre compte titres au 31.12.2018.

Le présent relevé est établi sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours. De convention expresse, les écritures sont réputées approuvées de votre part sauf preuve contraire.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains gestes commerciaux qui ont pu être comptabilisés en votre faveur sur votre(vos) compte(s) espèces associé(s) à votre(vos) compte(s) titres peuvent ne pas être comptabilisés dans le présent relevé.

